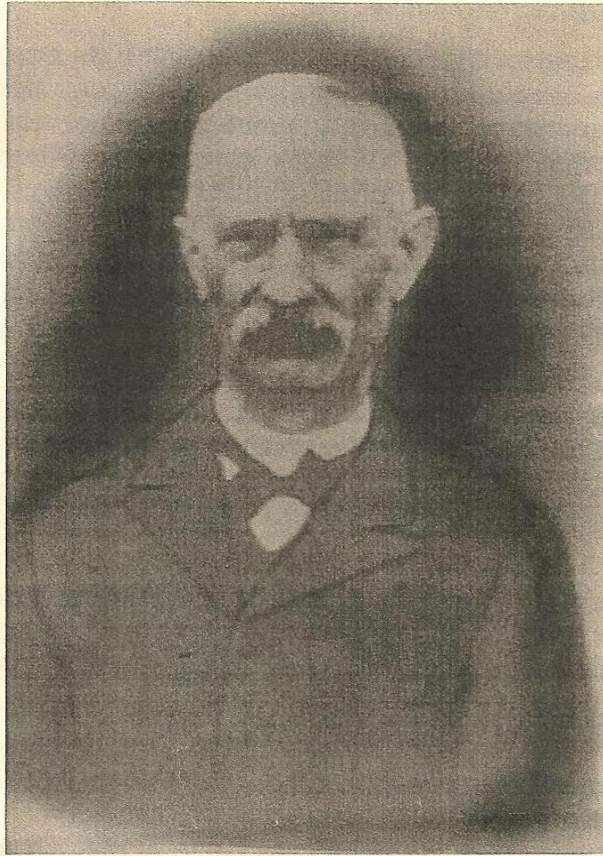


PORTRAIT DU « GRAND LOUIS »



Pourquoi essayer de tracer le portrait de M. Louis PETIT ? Tout simplement parce que la chronologie des événements de Gâcogne prouve que cet homme était hors du commun. Imaginez-vous qu'étant maire durant près de 23 ans, du 10 Décembre 1919 au 1^{er} Juin 1942, il a su maintenir la stabilité dans le village durant la période de l'entre-deux-guerres pendant laquelle la France était gouvernée avec inconstance et versatilité.

Au travers de ses actes et de ses décisions, on devine qu'il était homme de bon sens, ce qui lui a valu la nomination de maire quatre fois de suite avec une large majorité, ainsi que celle de Chevalier du Mérite Agricole le 31 Décembre 1934. Sérieux, courageux, intègre et un brin autoritaire, le « Grand Louis », à la fois forgeron et maréchal-ferrant installé sur la place du village et bénéficiant d'une clientèle importante, menait sa forge avec la même compétence que la gestion de sa mairie. Bref, le grand-père de « la Clémence » en imposait, se faisait respecter et toujours agissait en bon père de famille envers ses administrés. Arbitre, conciliateur, il semble avoir été garant à la fois de la probité et de l'ordre.

Pour preuve que la description ci-dessus n'est pas excessive, voici le panégyrique fait en son honneur par la revue mensuelle « La Voix du Clocher » datée de Juin 1942. « 54 années consécutives pendant lesquelles ses concitoyens lui accordèrent leur confiance, est le plus bel éloge que puisse recevoir ce vénérable vieillard. 54 années de dévouement sans limites au bien de tous ; car M. PETIT a toujours fait passer les intérêts de ses administrés avant les siens propres. Il s'est dépensé sans compter jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Seule la maladie l'a obligé à prendre un repos bien mérité ».

Il a 83 ans lorsque, surpris par la maladie et ne pouvant plus se déplacer, il doit renoncer à présider la réunion du conseil du 26 Avril 1942. Le mois suivant, la maladie du « Grand Louis », surnommé ainsi par sa taille, mais peut-être aussi par sa valeur, l'oblige à cesser toute activité municipale.

Le 1^{er} Juin 1942, M. Laurent BACHELIN, capitaine rentré de captivité, installé dans la maison familiale de Tachely, est désigné par le Préfet pour devenir son successeur. Aussitôt après sa nomination, le nouveau maire propose au conseil de demander à M. le Préfet, de nommer M. Louis PETIT maire honoraire de Gâcogne, initiative qui fut adoptée à l'unanimité. En même temps, considérant ses longs états de service à la Commune durant 54 ans (élu conseiller pour la première fois le 13 Mai 1888), le conseil municipal tout entier adresse à M. le Préfet une demande pressante pour qu'il veuille bien étudier la possibilité de proposer M. PETIT pour la distinction de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le 3 Décembre 1944, M. Claude GEOFFROY, qui vient d'être élu maire, renouvelle la requête auprès du Préfet pour l'attribution de la Médaille de la Légion d'Honneur à M. PETIT, tout en insistant sur le caractère d'urgence de cette demande en raison du grand âge (86 ans) et de l'état de santé précaire de l'intéressé qui, malheureusement s'éteindra, en 1945, le jour de la Saint-Laurent sans avoir obtenu la distinction.

Mais, nul n'est à l'abri d'un faux pas !!! Voici le récit d'une mésaventure survenue à M. Louis PETIT dans l'exercice de ses fonctions qui prouve que, malgré l'estime que beaucoup lui portait, il n'avait pas que des amis au sein du conseil municipal :

Le 14 Octobre 1934 avait lieu à Gâcogne, ainsi que dans les communes du Canton de Corbigny, le 2^{ème} tour de scrutin pour l'élection d'un membre du Conseil Général. A l'issue des opérations électorales, c'est M. de NADAILLAC, Député de la Nièvre, qui est candidat proclamé élu.

C'est alors que MM. Eugène SIMMONET et Pierre ROBIN, Conseillers Municipaux à Gâcogne, associés à M. Raoul NAUDIN, candidat à cette élection, déposent plusieurs protestations auprès du Conseil de Préfecture Interdépartemental de Dijon, tendant à l'annulation de ces élections. Parmi ces griefs, M. Louis PETIT, maire de Gâcogne, est particulièrement mis en cause pour la raison suivante :

« Le 14 Octobre 1934, dans l'après-midi, M. PETIT s'est emparé de l'urne qui se trouvait sur la table de la mairie et l'a transportée sur le seuil de la salle de vote, c'est-à-dire sur la voie publique, pour faire voter un électeur infirme qui se trouvait dans une automobile ».

Heureusement pour M. PETIT, la décision prononcée par le Conseil de Préfecture de Dijon le 13 Novembre 1934 a pour effet de rejeter les protestations émises par les trois plaignants, de renoncer à annuler les opérations électorales du 14 Octobre 1934 et bien au contraire de les valider. Ainsi, M. de NADAILLAC conservera la majorité relative au 2^{ème} tour et c'est à bon droit qu'il sera proclamé élu comme Conseiller Général du Canton de Corbigny.

Chacun en tirera ses propres conclusions. Pour ma part je considère que dans cette affaire, M. PETIT a voulu tout simplement venir en aide à un homme qui, selon l'expression actuelle, était en état de mobilité réduite.

M. PETIT aurait-il apprécié que l'on parle de lui 64 ans après sa disparition dans un bulletin municipal de Gâcogne ? Pourquoi pas ? si ce texte peut-être considéré comme un devoir de mémoire envers un homme qui a si bien servi sa commune.

Je tiens à remercier M. et Mme Yves PETIT pour les éléments qu'ils m'ont confiés et qui m'ont permis de rédiger le portrait de leur aïeul.

Camille DEBEZE